

## Procédure à suivre organisation d'Evènement

### Formulaire FREDS

Dans le cadre des mesures renforcées de VIGIPIRATE, la gendarmerie demande à ce que vous déclariez vos événements qui rassemblent du public au moins un mois avant la date de la manifestation.

Dans ce contexte, il est demandé de compléter le formulaire FREDS pour chaque événement public que vous organisez de le transférer :

- A la gendarmerie sur les adresses suivantes :  
[stephane-p.marty@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:stephane-p.marty@gendarmerie.interieur.gouv.fr)  
[stephanie.polge@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:stephanie.polge@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

- Mettre en copie la Police Municipale :  
[policemunicipale@entrelacs-savoie.fr](mailto:policemunicipale@entrelacs-savoie.fr)